

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 22 FÉVRIER 2024 19 H 00 À LA SALLE DE LA MAIRIE

Membres présents :

Joyce FAGE, Jean-Claude SERRES, Gilles BABY, Philippe GODARD, Patrick POUECH, Martine BABY, POUECH Patrick, Nicolas MOZIN,

Absents : Sandrine MARCELLI, Guillaume NIVALLE, Laurent WATTEZ, Cédric BORDENAVE.

Procurations : Néant

Ordre du jour :

1 – Compte rendu de la précédente réunion

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal, soit le 19 décembre 2023.
Approbation à l'unanimité.

2 – Salle des fêtes - Nouveau règlement

Intervention de G. BABY :

Suite à des difficultés rencontrées lors de différentes locations, il est proposé de modifier quelque peu le règlement existant, tel que ci-dessous.

Modification de l'article 6 : changement des jours et horaires de récupération et de rendu des clés de la salle des fêtes

Modification de l'article 7 : changement des horaires de fin de musique

Ajout de l'article 9 : résiliation à l'initiative du bailleur

Ce dernier point lance une vive discussion au terme de laquelle Madame MARCELLI Sandrine quitte la salle de manière définitive avant le vote.

Unanimité des membres restants.

3 – Décision par rapport à l'augmentation des tarifs de cantine et d'ALAE appliquée par la commune de Foix.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une réunion qui s'est tenue avec les Maires d'Arabaux et de Pradières au sujet de la participation des collectivités liée au remboursement des paiements effectués par les familles par le biais de l'Association des Parents d'Élèves de l'Alsas.

Seules ces 3 communes sont soumises à ces tarifs puisque ne disposant pas d'école.

La commune de Pradières participe par le biais d'un forfait dont le montant ne sera pas modifié.

La commune d'Arabaux n'envisage pas d'augmenter sa participation.

Un courrier triparti a été adressé à l'association des Parents d'Élèves de L'Alsas leur indiquant qu'ils devaient prendre de leur côté contact avec la Mairie de Foix pour discuter l'augmentation de 27 % en moyenne des tarifs entre ALAE et Cantine.

Une discussion s'engage :

N. MOZIN demande combien d'enfants sont concernés : 14 enfants cette année.

P. POUECH conseille une rencontre avec les 3 maires uniquement et Madame le Maire de Foix.

P. GODARD explique qu'il doit y avoir une prise en compte du fait que la commune de L'HERM ne dispose pas d'école et que de fait, les enfants sont rattachés aux écoles de Foix. Ainsi, il est incompréhensible qu'ils soient considérés comme des extérieurs au même titre que des familles qui choisissent des écoles pour des raisons pratiques.

JC. SERRES communique le tarif des repas sur la commune d'OUST, pour information.

Sursis à statuer sur la décision à prendre.

Il est suggéré que les maires prennent rendez-vous avec Madame BORDES, Maire de Foix pour exposer que les enfants de ces 3 communes ne disposent pas d'école communale et n'ont donc d'autre choix que d'être scolarisés sur FOIX. Ce de fait, ils ne peuvent donc pas être considérés comme des « extérieurs » au sens strict du mot puisqu'il ne s'agit pas d'un choix délibéré pour raisons personnelles.

Demande d'un tarif intermédiaire peut-être puisqu'effectivement les parents ne sont pas domiciliés sur la commune de FOIX.

Décision reportée après ce rendez-vous.

4 – Subventions :

Demande de l'Amicale des urgences du CHIVA : suite à un mail de demande de subvention reçu, une discussion s'engage. Le conseil vote défavorablement par 6 voix pour et 1 abstention (P. POUECH)

Resto du Cœur : courrier de demande avec budget. Proposition de 100 €. Accord à l'unanimité

École de pêche de Foix-Montgailhard : proposition de 100 €. Accord à l'unanimité

Association Départementale des Secrétaires de Mairie de l'Ariège : proposition 40 €. Accord à l'unanimité.

5 – Adjoint Technique – fin de contrat :

Monsieur le Maire informe que le contrat à durée limitée de l'adjoint technique arrive à son terme le 31 mars 2024.

Une discussion s'engage au cours de laquelle est évoquée la possibilité de proposer un contrat à durée limitée pour une durée d'un an pour 3 heures hebdomadaires.

Madame BABY Martine est chargée, en sa qualité de responsable du personnel technique, de prendre contact avec l'agent qui occupe le poste d'adjoint technique pour 2 heures hebdomadaires, afin de savoir si un poste à 3/35^{ème} serait susceptible de l'intéresser.

Vote à l'unanimité pour un poste à 3/35^{ème}.

6 – Achat de terrains :

Monsieur le Maire évoque la proposition de Monsieur CLERC Alain qui souhaite vendre des terrains agricoles à la Mairie, pour un total de superficie de 15 270 m² pour un montant de 3000 €.

Vote à l'unanimité des membres présents.

7 – Commission sentiers :

P. GODARD intervient pour présenter les chemins suivants suite à la commission communal sur les sentiers :

- chemin qui va d'ARABAUX jusqu'au GR 107 et traverse donc toute la commune d'est en ouest : 4 conventions sont à établir : une avec le Groupement Forestier de L'Herm, 2 avec Monsieur MERVOYER Vincent, une avec le Groupement Forestier de la Nougarate.
- une boucle qui part de la mairie, passe par Carol pour rejoindre La Calmette, puis Lieu pour revenir à la mairie : 2 conventions à établir avec le Groupement Forestier de L'Herm. Petit problème représenté par la traversée de La Calmette avec les chiens.
- une boucle qui part de la mairie, passe par Carol, rejoint Restouil pour arriver au GR 107 par les 3 bornes, revient à L'Herm pour rejoindre Lieu puis la mairie : une convention à établir avec le Groupement Forestier de L'Herm.
- une boucle qui part de la mairie, passe par Carol, rejoint le col de La Grappe pour arriver au GR 107 à Pradières, revient à L'Herm pour rejoindre Lieu puis la mairie : une convention à établir avec le Groupement Forestier de L'Herm. A la charge de la com d'agglo de voir la faisabilité de ce parcours hors de la commune.
- une boucle qui part de la mairie, rejoint Castel Vielh, passe par le Pas Del Teilh, Bourlet, Restouil et revient vers la mairie par la route.
- une boucle qui part de la mairie, rejoint Castel Vielh, passe par le Pas Del Teilh, Bourlet, Restouil, remonte vers La Calmette au niveau de Lieu, passe par La Calmette pour redescendre vers Carol puis la mairie. Ce parcours permet de faire un grand tour de 12 km sur une très grande partie de la commune (12km) : 2 conventions (une avec le groupement forestier de L'Herm et une avec monsieur Denjean).

À noter que plusieurs tronçons de ces différents parcours sont communs.

Tous les plans ont été adressés à la personne en charge du dossier à L'agglo (Mme Nadège Marboutin), en attente de réponse et d'un rendez-vous.

Ces chemins présentent un intérêt communautaire, l'entretien des dits chemins serait à leur charge, une fois les conventions tripartites établies et signées.

Seul le balisage serait à la charge de la commune.

Questions diverses

- Courrier du Groupement Forestier de la Nougarate :
Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en Mairie adressé par le Groupement Forestier de la Nougarate proposant l'achat du chemin communal qui passe au milieu de leurs parcelles, cadastré ZC 9 d'une superficie de 1600 m², justifiant cette proposition en invoquant les risques de dangerosité et liés aux incendies pour les personnes empruntant ce chemin.
N. MOZIN évoque le chemin qui passe dans la carrière.
La réponse qui va être faite : la demande est à l'étude.
- SMECTOM : Intervention de P. POUECH :
Une conférence des Maires a été organisée par L'agglo le mardi 20 février 2024 afin d'expliquer le fonctionnement de la TEOMI.
Il suggère la possibilité de demander l'intervention de Madame MAGISTRALI du SMECTOM au cours d'une réunion publique, qui permettrait de répondre aux questions, de tous ceux qui le souhaiteraient, et qui pourrait être organisée à la demande des 3 Maires de la Vallée sur la commune de L'Herm par exemple.
Le calcul de la TEOMI se fera de janvier à septembre 2024 à partir du volume qui aura été produit par foyer (prise en compte du litrage du container et non du poids) qui servira de base au calcul de la part variable.
Il y aura, sûrement, des dépôts sauvages dans les communes. Il indique qu'il faudrait interpeler L'agglo afin de déterminer si une intervention (financière) de leur part interviendra lors de ces dépôts sauvages.
- PLUiH : Intervention de P. GODARD :
Il est question de faire un point sur les rencontres communales qui se sont déroulées jusqu'à présent.
Il semblerait qu'un accord se dégage pour une superficie d'environ 1ha100 de terrains constructibles sur la totalité de la commune.
De plus, vue la spécificité de la commune formée d'une série de hameau, qu'un accord avec L'agglo soit, a priori, possible sur La Plaine, Les Marsals, Bourlet.
Mais une difficulté se présente sur leur définition du « hameau », qui doit contenir 10 habitants au minimum. Attente de précision de la part de la commission, sinon les prévisions et propositions de la commune seront à revoir.
- RGPD : Intervention de P. GODARD
Suite à la délibération prise le 12 décembre 2023 décidant de signer une convention avec les services du CDG 09, le délégué RGPD est venu en Mairie à 2 reprises afin de faire un état des lieux de la situation. Un rapport sera adressé à la Mairie d'ici quelques jours.

- Courrier SDE09 :
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SDE 09 qui informe alléger en totalité le montant des travaux concernant « DEPOSE- Esthétique BT en Coord.SMDEA s/P1 « Bourg »-2^{ème} tr – Câblage », d'un montant de 1 900 €.

- Technisphère :
Suite à la décision, prise par le conseil municipal en date du 18 juillet 2023, de faire intervenir un bureau d'études pour établir un audit énergétique, un rapport a été adressé à la Mairie, dont Monsieur le Maire donne lecture.
Le coût en H.T. de ces travaux est évalué par le bureau d'études à :
 - Mairie : 78 175 €
 - Salle des Fêtes : 154 878 €

Fin de la séance : 21 h 50.